

L'histoire des arts au collège de Pian/Garonne 2012-2013



Programme

L'enseignement de l'histoire des arts est transdisciplinaire : il est assuré par tous les professeurs.

L'enseignement se fonde sur les périodes étudiées en cours d'histoire dans chaque niveau :

- 6^{ème} De l'Antiquité au IX^e siècle
- 5^{ème} Du IX^e à la fin du XVII^e siècle
- 4^{ème} Le XVIII^e et le XIX^e siècle
- 3^{ème} Le XX^e siècle et notre époque

Il prend appui sur les six grands domaines artistiques :

- arts de l'espace : architecture, arts des jardins
- arts du langage : littérature (récit, poésie)
- arts du quotidien : design, objets d'art
- arts du son : musique (instrumentale, vocale)
- arts du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, marionnettes
- arts du visuel : arts plastiques, cinéma, photographie

Il s'articule aux programmes disciplinaires par le biais des 6 thématiques :

- « Arts, mythes et religions » : le mythe, le sacré, les grandes figures de l'inspiration artistique en Occident
- « Arts, créations, cultures » : la genèse des cultures, la création et les traditions, l'œuvre d'art et ses formes populaires
- « Arts, espace, temps » : l'évocation du temps et de l'espace, les grandes figures culturelles du temps et de l'espace, la place du corps et de l'homme dans le monde et la nature
- « Arts, ruptures, continuités » : la tradition, l'œuvre d'art et sa composition, le dialogue des arts
- « Arts, Etats et pouvoir » : le pouvoir, l'Etat, la mémoire
:
- « Arts, techniques, expressions » : l'influence des techniques, la technique, source d'inspiration, la prouesse technique

Références : <http://www.education.gouv.fr/cid22078/mene0817383a.html>
<http://www.education.gouv.fr/cid81/les-programmes.html>

L'histoire des arts en 3^{ème}

- En cours d'année je continue de remplir mon «dossier d'histoire des arts», j'y place depuis la 6^{ème} des séquences, des cours, des documents étudiés en classe et liés à mon programme d'histoire ces arts.

J'aborde cette année le XX^{ème} siècle et l'époque actuelle. Tous les arts sont concernés : les arts de l'espace (architecture, arts des jardins), les arts du langage (littérature, récit, poésie), les arts du quotidien (design, objets d'art), les arts du son (musique instrumentale, vocale), les arts du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnettes) et les arts du visuel (arts plastiques, cinéma, photographie).

Au cours de l'année 2012-2013, à titre transitoire, je constitue en autonomie 3 dossiers prenant appui sur 3 œuvres distinctes. Mon «professeur accompagnateur» vérifie ponctuellement l'avancée de mon travail. Chaque dossier comporte :

- une ou des images de l'œuvre choisie
- son analyse plastique, son contexte artistique, historique, scientifique ...
- une question, un thème ou une problématique qui me permettra de l'aborder de manière personnelle
- éventuellement une production personnelle liée à mes recherches

Suivant les œuvres choisies je place dans ces «dossiers brevet» des photographies, des recherches rédigées, des scans de plans, des croquis, des textes personnels, des scénarios, des partitions, des extraits de film ou de musique (2mn max), des raccourcis internet... Tout ce qui me permettra d'en parler devant un jury.

- Un dossier est prêt au mois de décembre. Au mois de mars, je présente pour mon brevet blanc 2 dossiers brevet complets. Je les transfère sur ma clé USB. Je m'entraîne à passer à l'oral devant un jury. Je fais un diaporama avec mes documents.



- Une semaine avant l'épreuve du brevet des collèges, j'ai maintenant constitué mes 3 dossiers brevet que je transfère sur ma clé USB. Je remets ma liste d'œuvres au jury.



- Le jour de l'oral, entre le 15 et le 31 mai, un jury de 2 professeurs (tous les professeurs du collège peuvent être jury) choisit un dossier. Je lui présente à l'oral mes recherches en m'appuyant sur la projection de mon dossier brevet pendant 5-7 mn, puis je réponds aux questions pendant 8-10 mn. Je n'aurai ma note qu'à la fin de toutes les épreuves du brevet. Elle sera coefficient 2, comme les autres épreuves passées en fin d'année.

- Début juillet j'emmène avec moi mon dossier d'histoire et mes dossiers brevets car je pourrais en avoir besoin au lycée.

L'analyse d'œuvre au brevet d'histoire des arts

INTRODUCTION

- titre de l'œuvre
- nom de l'artiste
- le type d'œuvre (photographie, peinture, sculpture, installation, chanson, morceau de musique, film, poésie, roman, architecture ...)
- date de sa création
- durée, dimensions, lieu de conservation ou d'exposition, commande, concert, première projection, édition, ...

I. DESCRIPTION , (DENOTATION)

- ce que l'artiste décrit, montre ou fait entendre :
 - ✓ scènes, personnages, histoire, décors, costumes ...
 - ✓ couleurs, formes, rythmes, matériaux, support, outils, techniques, instruments ...
- la composition de l'œuvre :
 - ✓ schéma directeur : symétrie, triangle, oblique ...
 - ✓ la succession des plans, des chapitres, des mouvements...
- le style de l'artiste (abstrait, figuratif, le siècle, la période, les ismes, ...)

II. EXPLICATIONS , (CONNOTATIONS)

- l'inspiration, la motivation de l'artiste (cycle, série, cahier des charges, ...)
- les significations, le message qu'il veut faire passer, ce qu'exprime son œuvre

III. CONTEXTUALISATION

- l'œuvre et son époque : le contexte artistique, historique, social, religieux, scientifique ... L'élève doit faire des liens avec d'autres créations permettant de mieux comprendre l'œuvre principale...

CONCLUSION

- en quelques mots les liens entre la question, la problématique ou la thématique choisie et l'œuvre
- la raison du choix de cette œuvre et ce que vous voulez lui faire dire.

Brevet des collèges : grille d'évaluation

Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art : 12 points

- Présenter une œuvre de façon précise selon ses caractéristiques principales : domaine artistique, auteur, titre, support, dimensions, destination, mouvement artistique.

Maîtriser des notions de base pour décrire les techniques de production et les usages d'une œuvre d'art ou d'un monument.

Utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistique.

Développer un commentaire critique et argumenté sur un objet d'étude en discernant entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse : 7 points

- Situer des œuvres dans le temps et dans l'espace.

Établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes

Resituer une œuvre ou une problématique dans son époque ou son contexte social, historique,

scientifique... : 5 points

Capacités générales et attitudes : 8 points

- Appuyer son commentaire sur une documentation appropriée (référence aux cours, ressources numériques, productions personnelles, etc.)

Justifier ses choix en décrivant ses intérêts et ses acquis en histoire des arts.

Manifester sa capacité à interroger un univers artistique, y compris abstrait.

Évoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts : 3 points

- Développer, pendant cinq minutes environ, un propos structuré relatif à l'objet d'étude

S'exprimer correctement à l'oral, dans un niveau de langue approprié.

Adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve.

Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée : 5 points

Source : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58238